



PRÉFET
DE LA SARTHE

Le Mans, le 20 mars 2020

La Préfecture de la Sarthe communique :

MISE A DISPOSITION DE MASQUES

Il apparaît que des masques sont encore utilisés par des particuliers ou par des professionnels pour lesquels ce n'est pas une nécessité.

Face à l'aggravation du nombre de cas de personnes contaminées au Covid-19, il est impératif, comme l'a déjà fait savoir Patrick Dallennes, Préfet de la Sarthe, à plusieurs reprises et sur le fondement du décret n°2020-247 du 13 mars 2020 relatif aux réquisitions nécessaires dans le cadre de la lutte contre le virus Covid-19 de **réserver les masques aux personnels soignants doit demeurer une priorité absolue.**

Tous les masques détenus par des personnes morales de droit public ou de droit privé doivent être mis à disposition de la préfecture de la Sarthe après avoir pris contact au numéro suivant :

02 43 39 71 83

de 9h à 18 h du lundi au vendredi

Ces masques seront ensuite mis à disposition de l'Agence Régionale de Santé qui en assurera la répartition.

Le Préfet de la Sarthe insiste sur le caractère impératif du respect de ces consignes.